



Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques

## Décision n°81-2022 relative à la composition de la Commission des Usagers

Le Directeur Général du Centre Hospitalier de Lens,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1112-3, R. 1112-79 à R. 1112-94,

Vu la désignation d'un Représentant de la Commission Médicale d'Établissement (CME) au sein de la Commission des Usagers,

Vu la désignation de Représentants de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) au sein de la Commission des Usagers,

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission des Usagers, à la lecture de la nouvelle composition de cette instance lors de la séance du 8 avril 2022,

**Décide** que la composition de la Commission des Usagers est modifiée comme suit à compter du 8 avril 2022 :

### Article 1. Sont membres avec voix délibérative

- **Le Président, Représentant des Usagers** : Monsieur Gérard ABRAHAM
- **Le Vice-Président, Médiateur non médical** : Monsieur Emmanuel KRZYZANIAK
- **La personne désignée par le Représentant légal de l'établissement** : Madame Nora BOUGHRIET, Responsable de la Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques
- **Les Médiateurs médicaux**, désignés par le Représentant légal de l'établissement, après avis de la Commission Médicale d'Établissement (CME) :
  - Madame le Docteur Angélique GUILLAIN, titulaire
  - Monsieur le Docteur Mostafa IBRAHIM, suppléant
  - Madame le Docteur Elisa KLAPKA, suppléant
- **Les Médiateurs non médicaux**, désignés par le Représentant légal de l'établissement :
  - Monsieur Emmanuel KRYZANIAK, titulaire
  - Madame Cathy PAWLOWSKI, suppléante
- **Les Représentants des usagers**, désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :
  - Monsieur Gérard ABRAHAM (Fédération Nationale des Associations de Retraités), titulaire
  - Madame Annie POEYDOMENGE (UFC Que Choisir), titulaire
  - Monsieur Michel EBERLE (Fédération Nationale des Associations de Retraités), suppléant
  - Madame Catherine LIBERT (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité), suppléante

## Article 2. Sont membres avec voix consultative :

- **Le Représentant de la Commission Médicale d'Établissement (CME)**, désigné par le Président de cette instance : Monsieur le Docteur Ivan TOUZE, Médecin Coordonnateur de la Gestion des Risques Associés aux Soins.
- **Les Représentants de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques (CSIRMT)**, désignés par le Coordonnateur Général des soins :
  - Madame Zaïnabou MOUGOU, titulaire
  - Madame Kelly BOCQUET, suppléante
  - Madame Rachel LOYEZ, suppléante
- **La Coordonnatrice Générale des soins, Directrice Qualité et gestion des risques** : Madame Agnès WYNEN ou ses Représentants : Madame Virginie DEHAUDT, Madame Anne-Charlotte SAUTIER, Madame Isabelle MICHEL
- **Le Praticien hygiéniste** : Madame le Docteur Dominique TRIVIER

## Article 3. Durée du mandat

La durée du mandat des médiateurs et des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelables.

Le mandat des autres membres de la commission prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions aux titres desquels les intéressés ont été désignés.

## Article 4. Publication de la présente décision

La liste des membres de la Commission des usagers est portée à la connaissance des usagers par voie d'affichage et au travers d'un document dans le livret d'accueil.

Elle est également diffusée sur le site intranet et internet du Centre Hospitalier de Lens.

La présente décision est transmise, pour information, à Monsieur le Professeur Benoît VALLET, Directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

A Lens, ce 11 mai 2022

Le Directeur Général,

**Bruno DONIUS**

